COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES
Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis
De 14 heures à 17 heures
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Mercredi 24 Juillet 2019
P.V. N° 2

Président : M. Guy BOUCHON
Délégué du C.D. : M. William PONT

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Composition provisoire des Poules 2019 / 2020

COMPOSITION PROVISOIRE DES POULES
2019 / 2020

D1

- SC DRAGUIGNAN 1
- LE LAVANDOU 1
- ST MANDRIER 1
- LA SEYNE FC 1
- T. HOPITAL 1
- CUERS PIERREFEU 1
- COGOLIN 1
- LA LONDE 1
- AS ESTEREL 1
- SOLLIES FARLEDE 1
- SIX FOURS LE BRUSC 2
- ST CYR 1

D2

Poule A *PAIR*	Poule B *IMPAIR*
- FREJUS ST RAPHAEL 3 - ST MAXIMIN 1 - LE PRADET 1 - SANARY 1 - RAMATUELLE 2 - SC TOULON 3 - STE MAXIME 2 - HYERES FC 3 - TREMPLIN FC 1 - CUERS PIERREFEU 2 - COGOLIN 2 - LA CADIERE	- LA VALETTE 2 - CANNET DES MAURES 1 - CARQUEIRANNE LA CRAU 2 - MAR VIVO 1 - BORMES 1 - PAYS DE FAYENCE 1 - LORGUES 1 - PUGET SUR ARGENS 1 - GRIMAUD 1 - LA LONDE 2 - BESSE SPORTS 1 - LES ARCS 1

D3

Poule A	Poule B	Poule C
- SC NANS - ROCBARON - GARDIA CLUB 2 - OLLIOULES 1 - LA VALETTE 3 - ST CYR 2 - MAR VIVO 2 - ST MANDRIER 2 - LE BEAUSSET 1 - SANARY 1 - LE MOURILLON - T. HOPITAL 2	- VIDAUBAN 1 - BRIGNOLES 1 - BARJOLS 1 - BELGENTIER 1 - ASPTT HYERES 1 - SOLLIES FARLEDE 2 - ST MAXIMIN 2 - CARCES 1 - VAL BESSILLON 1 - BESSE SPORT 2 - LE PRADET 2 - US VAL ISSOLE 1	- CALLAS CANTON 1 - SC DRAGUIGNAN 2 - ROQUEBRUNE 1 - LORGUES 2 - TRANS1 - PLAN DE LA TOUR 1 - ST TROPEZ FC 2 - GRIMAUD 2 - PUGET SUR ARGENS 2 - RC LA BAIE 1 - LES ARCS 2 - LA LONDE 3

D4

Poule A	Poule B
- BANDOL 1 - LA CADIERE 2 - GARDIA CLUB 3 - JS BERTHE 1 - LE REVEST 1 - PIVOTTE SERINETTE 1 - RIANS 1 - ST MAXIMIN 3 - ST ZACHARIE 2 - OLLIOULES 2 - BARJOLS 2 - BRAS 1 - YOUNG CARITAS VAR 83 1	- RC LA BAIE 2 - LE LAVANDOU 2 - PIGNANS 1 - ROCBARON 2 - ROQUEBRUNE 2 - SALERNES 1 - TRANS 2 - VIDAUBAN 2 - BRIGNOLES 2 - F.A. FREJUS 1 - TOURVES 1 - VAL DES ROUGIERES 1

Prochaine Réunion
Sur convocation

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : William PONT